Commune de LADOIX-SERRIGNY

Conseil Municipal du 29 septembre 2026

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques SERRÉ.

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Quorum : 10

Présents : M. Jacques SERRÉ, Mme Isabelle SANCHEZ, M. Philippe LANCIA, Mme Aline KUTTER, M. Gérard DUPUIS, Mme Virginie DI MEGLIO, M. Hakim ABED, Mmes Valérie PERISSUTTI, Saadia CHAMALI, Véronique HIRSCHY, MM. Rodolphe VAUTHEY, Laurent TORRES, Mme Claire GANZER, M. Charles BILLAUT, Mme Sophie LUZURIER, M. Julien MONGEOT

Absents excusés :

M. Christian PISARSKY ayant donné pouvoir à Mme Virginie DI MEGLIO
M. Vincent RAVAUT ayant donné pouvoir à M. Rodolphe VAUTHEY
Mme Valéria NAUDIN ayant donné pouvoir à M. Philippe LANCIA

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SANCHEZ

Questions à l'ordre du jour du conseil municipal :

1. Transfert du lieu de célébration des mariages pour des raisons d'accessibilités (autorisation permanente durant le mandat 2026-2032)
2. Inscription à l'état d'assiette, Destination des coupes affouages (année 2027)
3. Fixation du prix des affouages et désignation des garants pour l'année 2027
4. Mise en place d'un forfait d'enlèvement des déchets (suite dépôts sauvages)
5. Décision modificative n°02/2026 (suite emprunt acquisition appartement place F. Muzeau)
6. Dispositif frais de scolarité avec le SIVOS du Charlemagne de Savigny-lès-Beaune
7. Choix des entreprises (Voirie 2026 : création d'un projet d'aménagement cyclable sur la rue des Trois Noyers)

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Isabelle SANCHEZ est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2026 :

Les membres du Conseil Municipal **APPROUVENT** à l'unanimité le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 7 juillet 2026.

Délibération n° 2026/0060

Transfert du lieu de célébration des mariages pour des raisons d'accessibilités (autorisation permanente)

M. le Maire informe l'assemblée que l'article 75 du code civil impose les locaux de la mairie comme lieu de célébration du mariage, en l'occurrence pour la commune de LADOIX-SERRIGNY, la salle du conseil municipal. Cependant, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité temporaire, les mariages peuvent être célébrés dans un autre lieu.

M. le Maire précise qu'une délibération (avec l'aval des services du Procureur de la République) avait été prise au mandat précédent afin de célébrer un mariage dans la salle Saint Roch, et ce, suite à la demande de la famille, étant donné que la salle du conseil municipal se situe à l'étage, et n'est donc pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

La mairie a été saisie d'une nouvelle demande de célébration dans la salle St Roch pour octobre prochain, toujours pour un problème d'accessibilité aux PMR.

En conséquence, M. le Maire demande, donc, au conseil municipal d'affecter à nouveau, la salle St Roch comme lieu de célébration des mariages lorsque les demandes se justifieront pour un problème d'accessibilité aux PMR et ce pour toute la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE, à l'unanimité,** d'affecter la salle St Roch comme lieu de célébration des mariages lorsque les demandes se justifieront pour un problème d'accessibilité aux PMR et ce pour toute la durée du mandat.

Délibération n° 2026/0061

Inscription à l'état d'assiette, Destination des coupes affouages (année 2027)

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour l'exercice **2027**, l'état d'assiette de plusieurs parcelles (7_i, 8_i, 25_i, 30_f et 31_r).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité,** d'approuver l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2027 des dites parcelles.

Délibération n° 2026/0062

Fixation du prix des affouages et désignation des garants pour l'année 2027

Considérant l'approbation de l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2027 de la précédente délibération, le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne comme garants :

- **Rodolphe VAUTHEY**
- **Julien MONGEOT**
- **Charles BILLAUT**

Le prix du stère reste inchangé : 6.50 €.

Délibération n° 2026/0063

Mise en place d'un forfait d'enlèvement des déchets (suite dépôts sauvages)

M. le Maire propose un forfait d'enlèvement des déchets (suite dépôts sauvages) si responsable identifié bien sûr.

En effet, suite à de nombreux dépôts sauvages, constatés sur notre territoire, le bureau a travaillé sur la mise en place d'un forfait d'enlèvement des déchets.

M. le Maire propose d'instaurer une tarification due par l'auteur de tout abandon illégal sur le territoire communal, de déchets, de quelque nature que ce soit dont il est responsable et de fixer le montant de cette tarification à hauteur de 300€.

Cette tarification serait mise à la charge du contrevenant, lorsque celui-ci est identifié selon la procédure habituelle, avec recouvrement par le Trésor Public, le contrevenant étant informé par courrier du montant de la tarification dont il est redevable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire telle que présentée ci-dessus.

Délibération n° 2026/0064

Décision modificative n°02/2026 (suite emprunt acquisition appartement Place F. Muzeau)

Monsieur le Maire présente la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires afin d'honorer l'échéance annuelle due pour l'emprunt contracté suite à l'acquisition de l'appartement place Franck Muzeau.

Le Conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la décision modificative

Délibération n° 2026/0065

Dispositif frais de scolarité avec le SIVOS du Charlemagne de Savigny-lès-Beaune

Le Maire expose qu'il est saisi épisodiquement de demandes de parents d'enfants en âge scolaire, résidant sur le territoire de la Commune de LADOIX SERRIGNY, tendant à ce qu'il autorise l'inscription dérogatoire de ces enfants dans l'école de la commune de SAVIGNY-LES-BEAUNE.
Cette école faisant partie du SIVOS Charlemagne regroupant les communes de BOUILLAND, BOUZE-LES-BEAUNE, PERNAND-VERGELESSES, ALOXE-CORTON, ECHEVRONNE et SAVIGNY-LES-BEAUNE.

Le Maire rappelle qu'il est seul compétent pour statuer sur cette demande de dérogation, mais cette décision n'est toutefois pas neutre vis-à-vis des finances communales, puisque selon l'article L 212-8 du Code de l'Education, la Commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre Commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées :

- ✓ Aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une Commune qui n'assure pas directement, ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou si la Commune n'a pas organisé un service d'Assistantes Maternelles agréées
- ✓ A l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même Commune
- ✓ A des raisons médicales

Après discussion avec le Président du SIVOS Charlemagne et le Maire de CHOREY-LES-BEAUNE, faisant partie du RPI (Regroupement Pédagogique Inter-communal) LADOIX-CHOREY, il peut être proposé d'instaurer entre la Commune de LADOIX SERRIGNY d'une part, et le SIVOS Charlemagne d'autre part, le principe de non refacturation des frais de scolarité des enfants résidant dans l'une des commune, mais inscrits dans l'école maternelle ou primaire du SIVOS Charlemagne.

M. le Maire propose à titre expérimental que ce dispositif soit instauré pour 3 années à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE, à l'unanimité**,

- D'approuver la renonciation aux frais de scolarité des enfants scolarisés au sein des écoles de la Commune de LADOIX SERRIGNY résidant au sein des communes du SIVOS Charlemagne sous réserves de l'application réciproque de la même renonciation par les Communes du SIVOS Charlemagne pour les enfants résidant à LADOIX SERRIGNY et inscrits dans leurs écoles.
- Que cette renonciation soit appliquée à titre expérimental pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 et qu'un bilan, notamment financier, sera établi à l'issue de cette période.

Délibération n° 2026/0066

Choix des entreprises (Voirie 2026 : création d'un projet d'aménagement cyclable sur la rue des Trois Noyers)

Suite à la mission confiée au maître d'œuvre PMM concernant le suivi des travaux de voiries communales (Voirie 2026 : création d'un projet d'aménagement cyclable sur la rue des Trois Noyers), un appel d'offres sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancé.

M. le Maire présente aux élus le résultat de cette procédure qui se compose de quatre offres :

- ROUGEOT pour un montant HT de 614 946.50 €
- ROGER MARTIN pour un montant HT de 678 136.95 €
- EUROVIA pour un montant de 534 473.29 € HT
- GUINOT pour un montant de 688 026.35 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **RETIENT** l'entreprise EUROVIA, 134 avenue de la gare - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN, pour un montant HT de 534 473.29 € (Cinq cent trente-quatre mille quatre cent soixante-treize euros et vingt-neuf centimes).

Par délibération en date du 31 mars 2026, le Conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'Assemblée délibérante est donc informée que les décisions suivantes ont été prises en vertu de ces délégations.

EMPRUNTS			
Date	*OBJET*		*Montant*
	Néant		
BAUX			
Date	*OBJET*	*Locataire*	*Loyer*
	Néant		
LETTRES DE COMMANDES			
Date	*OBJET*	*Société*	*Montant TTC*
10/09/26	Urne électorale	SEDI	326,40 €
10/09/26	Caméra cellulaire	DECATHLON PRO	169,99 €
DELIVRANCE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE DE LADOIX-SERRIGNY			
Date	*OBJET*	*Concessionnaire*	*Durée*
10/09/2026	Renouvellement concession C59 / ROUSSEL		30 ans
10/09/2026	Renouvellement concession C180 / GUESNE		30 ans
Date	*OBJET*	*Concessionnaire*	*Durée*
REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE DE LADOIX-SERRIGNY			
	Néant		

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER			
Date	*Adresse*	*Noms des propriétaires sortants*	
25/06/2026	DIA n°26/27 - 2 rue de la Maréchaude	Maxime LALLEMAND Manon LAHAYE	
30/06/2026	DIA n°26/28 - 40 route de Beaune	Joeffrey DUTTO (SCI JEOBEN)	
02/07/2026	DIA n°26/29 - 49 route de Ruffey-les-Beaune	Consorts JACQUET	
06/07/2026	DIA n°26/30 - 45b route de Beaune	Julien GUILLEMIER	
15/07/2026	DIA n°26/31 - 13 route de Beaune	Wilfried AUBERIVE Mélanie JOLY	
20/07/2026	DIA n°26/32 - 3 rue de Serrigny	Karine CAILLOZ (GRADELET)	
22/07/2026	DIA n°26/33 - rue des Gouteaux	Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS)	
30/07/2026	DIA n° 26/34 - 7 route de Beaune	Maxime LALLEMAND- SAS S2L IMMO	
30/07/2026	DIA n° 26/35 - 7 route de Beaune	Maxime LALLEMAND - SSAS S2L IMMO	
05/08/2026	DIA n° 26/36 - 5 rue des Coquines	Gérard HUBERLANT - Karine LIZET	
14/08/2026	DIA n° 26/37 - 1 impasse du Moulin à Vent	Fabrice LEFEBVRE	
14/08/2026	DIA n° 26/38 - 2 A avenue de la Plante de l'Orme	BENOIT MARC	
24/08/2026	DIA n° 26/39 - 44 bis avenue de Corton	SCI Pierre-François POSTEL	
18/09/2026	DIA n°26/41 - 5 Bis Place Franck Muzeau	ROY Blanche	

Point sur les commissions

Commission bâtiments

M. Philippe LANCIA fait part à l'ensemble des élus des divers travaux réalisés, il précise que tous les travaux prévus au budget 2026 ont été réalisés.
Concernant l'acquisition de l'appartement Place Franck Muzeau, il a fallu faire des travaux de réfection en électricité et plomberie, les futurs locataires (1 couple avec 2 enfants) emménageront dès le 1er octobre prochain.

M. LANCIA fait part d'une prochaine réunion de la commission urbanisme, le 14 octobre prochain à 18 h 30, portant sur la réglementation des meublés de tourisme.

Commission salle et caveau Pierre Gourillon, repas des cheveux blancs

Mme Aline KUTTER fait part de la date de la prochaine réunion de la commission Salle et caveau Pierre Gourillon qui est fixée au 20 octobre à 18 h 15, elle portera sur la modification du règlement de la salle et du caveau P. Gourillon.

Elle rappelle aux élus le rendez-vous de samedi 3 octobre pour la préparation de la salle pour le repas des cheveux blancs du dimanche 4 octobre 2026, elle invite les élus, inscrits au service, d'être présents pour 11 h 30 le dimanche.

Commissions voirie et forêts

M. Gérard DUPUIS informe l'assemblée que les travaux d'enfouissement des réseaux, Avenue de la Plante de l'Orme, sont terminés.
Il informe les élus qu'ils ont tous été destinataire d'un plan pour le repérage des coupes d'affouages pour l'année 2027.
Concernant les travaux forestiers, des éclaircies dans les petits chênes ont été réalisées dans différentes parcelles, ce bois sera transformé en copeaux.
M. DUPUIS fait part de la vente des chênes de la parcelle 10, les autres lots n'ont pas trouvé preneurs.
Il informe les élus d'une prochaine réunion de la commission « forêts », la date reste à fixer.

Commission Environnement

Mme Virginie DI MEGLIO fait un retour sur la matinée citoyenne organisée samedi 26 septembre dernier.
Cette matinée fut une réussite avec environ 50/60 personnes de mobilisées pour cette première édition. Cinq secteurs avaient été mis en place, l'action sera renouvelée l'année prochaine en essayant de sécuriser les routes lors des ramassages des déchets.
L'état général de la commune est assez propre, malgré quelques endroits sensibles.
Avec ce type d'actions, M. le Maire espère sensibiliser les routiers qui, sur la Rue des Barrigards, jettent parfois des bouteilles remplies d'urine.
D'ailleurs, M. le Maire a envoyé un courrier aux entreprises concernées par le passage des camions, afin de sensibiliser les chauffeurs utilisant cette voie d'accès.

Commission cimetière

Mme Isabelle SANCHEZ informe le conseil que des entreprises ont été reçues pour la mise aux normes du jardin du souvenir. En effet, il convient de mettre aux normes la partie où sont répandues les cendres avec un puisard muni de grilles.
Une étude d'aménagement paysager avec lieu de recueillement ainsi que l'espace réservé aux déchets sont en cours d'étude, ils se feront en interne.

Lors de la commission, un point sur l'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) sera proposé pour étude. Les cocardes à apposer sur les tombes des Morts pour la France ont été achetées (25 cocardes pour environ 125 € HT).

Concernant le mémorial situé au cimetière avec d'anciennes photos (en céramique) de soldats, une demande de subvention est en cours auprès de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG). La commune est d'ailleurs à la recherche des originaux de ces photos.

Commission bibliothèque

Mme Isabelle SANCHEZ fait part à l'assemblée des derniers aménagements (effectués par les bénévoles) de la bibliothèque en créant un nouvel espace pour les plus petits.
Lors d'un prochain conseil municipal, il conviendra de prendre une délibération pour doter la bibliothèque d'un nom.

Questions diverses :

Suite au renouvellement du conseil municipal en mars dernier, il convient de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
Il est rappelé aux élus l'importance de ce document, en effet pour être pleinement efficace, la mise en place de cette organisation doit être accompagnée de l'ensemble des élus. Ce n'est que grâce à la cohésion de l'équipe municipale et des agents communaux volontaires qu'en cas de déclenchement du PCS, cela diminuerait le risque encouru pour nos administrés.

M. le Maire rappelle la rencontre programmée entre les élus, les bénévoles de la bibliothèque et les agents communaux du 15 octobre prochain.

M. Laurent TORRES demande si le feu d'artifice a été programmé sur une nouvelle date, M. le Maire lui répond qu'il n'y aura pas en 2026 de reprogrammation, le feu d'artifice sera tiré, si le temps le permet le 13 juillet 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Secrétaire de séance,
Isabelle SANCHEZ.

MAIRIE de LADOIX-SERRIGNY 21550 (Côte-d'Or)

Le Maire,
Jacques SERRÉ.

En application de l'article 2121-25 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la Commune le 30 septembre 2026.